
LE CANARD BLANC

Lac Simon property Owners' Association **BULLETIN** De l'Association des propriétaires du lac Simon

JUIN 2013

www.apls.ca

L'APLS VEILLE SUR LA SANTÉ DU LAC SIMON

Plusieurs se posent la question sur l'état de santé des lacs Simon et Barrière compte tenu de l'achalandage observé au cours de l'été. La réponse nous vient du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) du Ministère de l'Environnement et des Parcs du Québec. Suite aux prélèvements d'eau effectués dans les deux lacs par les bénévoles de l'Association des propriétaires du lac Simon, le RSVL en vient à la conclusion dans une étude de 2011 que « les eaux des lacs Simon et Barrière sont oligotrophes (en santé) et qu'ils sont peu ou pas eutrophes ». Le RSVL ajoute que ces plans d'eau sont toujours à protéger et qu'il faut prendre les mesures pour les garder dans cet état. Certes, réjouissons-nous, même si notre vigilance porte fruit, elle demeure de mise. Rappelons-nous les algues bleues de la baie de l'Ours, le déversement de sédiments dans la baie Creuse, le E-Coli à onze endroits du lac, les cyanobactéries dans la baie Yelle et les algues rouges dans la baie Groulx. Ce sont là de sérieux avertissements.

Qu'on le veuille ou non, l'eau des lacs Simon et Barrière change. Avez-vous remarqué la disparition des bancs d'éperlans, cette espèce de film vert jaune qui se dépose sur la coque des bateaux, peut-être avez-vous déjà eu de petites rougeurs sur la peau après une baignade (dermatite du canard) ? Des signes que l'eau des lacs se réchauffe et change. Alors que faire ? Dans un premier temps, les élus municipaux ont adopté plusieurs règlements (inspection des fosses septiques, débarcadère, nuisances, etc.). La municipalité a mis sur pied un programme de revitalisation des berges et, récemment, a créé le comité consultatif en environnement (CCE). À cela s'ajoute, pour l'été 2013, une nouvelle étude portant sur le bilan de santé de cinq baies peu profondes et la parution d'un code d'éthique ou guide nautique pour navigateurs. Des actions accomplies en collaboration avec l'APLS qu'il faut absolument poursuivre. Dans un deuxième temps, il y a ce que nous citoyens, pouvons faire. Plusieurs organismes ont publié sur le sujet et ainsi nous permettre de citer certains éléments plus pertinents à nos lacs Simon et Barrière. Les voici :

- 1) Éviter le déboisement et l'arrachage d'arbustes partout sur le terrain;
- 2) Éviter l'utilisation d'engrais chimique et de pesticides;
- 3) Restaurer et doter de végétaux les rives dégradées;
- 4) Stabiliser la berge à l'aide de végétaux et de techniques de génie végétal;
- 5) Réduire notre vitesse sur l'eau afin de diminuer les vagues et leurs effets néfastes sur la rive;
- 6) Circuler lentement et le plus loin possible des zones de baignade;
- 7) Entreposer de façon sécuritaire les eaux usées et les déchets et en disposer adéquatement;
- 8) Laver les bateaux avant de les introduire dans un nouveau lac;
- 9) Faire la vidange des eaux de ballastage avant de changer de lac et
- 10) éviter de circuler en véhicule VTT dans les cours d'eau et sur leurs bandes riveraines.

André Daigneault, administrateur

VIGILANCE EN AMONT ET EN AVAL

L'APLS a été avec l'association des propriétaires du lac Gagnon, un des premiers acteurs de l'eau à réclamer la mise sur pied d'un Organisme des Bassins Versants (OBV) pour une protection complète des plans d'eau. Lors de sa réunion du 26 mars dernier, l'OBV des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon a déposé aux représentants des divers organismes membres son plan directeur de l'eau pour encadrer la mobilisation des différents acteurs de l'eau, Madame Chantal Crête, membre du conseil d'administration y représentait l'APLS. Deux grands objectifs généraux ont été retenus pour les prochaines cinq années. Le premier est de documenter et diffuser les données sur la qualité de l'eau en vue de la maintenir et de l'améliorer. Le second est de préserver la biodiversité et les habitats fauniques dans les plans d'eau. Plusieurs objectifs intérimaires ainsi que des stratégies ont été identifiés pour mobiliser les acteurs de l'eau autour de leur mise en oeuvre afin d'atteindre les objectifs retenus par les acteurs de l'eau tant du milieu municipal que communautaire et des affaires. Pour les rivières Petite-Nation et Saumon, le principal problème identifié est l'augmentation des matières en suspension (MES) dans l'eau. Face à ce problème, plusieurs actions sont possibles. Entre autres, il faut favoriser l'adoption de bonnes pratiques nautiques en tenant compte de la morphologie des plans d'eau et deuxièmement, de mettre en valeur les bonnes pratiques forestières par la réglementation, la sensibilisation et la formation.

Dans un autre ordre d'idée, permettez-moi, au nom de l'APLS de remercier M. David Duchesne pour le travail qu'il a accompli en tant que premier directeur général de l'OBV des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon au cours des dernières années. J'en profite aussi pour souligner le bon travail effectué par M. Abdou Khadre Diagne, chargé de projet, responsable, entre autres, de l'organisation des consultations et de la préparation du plan directeur.

Lyse Leduc, collaboratrice

LES BERGES, CES POUMONS DU LAC

Suite à une rencontre organisée par l'Association sur l'importance vitale des berges pour la santé du lac, une douzaine de citoyens, avec un appui financier de la municipalité, avaient revitalisé leur coin de terrain.

Depuis, la municipalité a continué sur cette lancée et plusieurs terrains de plus permettent une meilleure filtration de l'eau. Santé du lac et valeur des propriétés vont de pair. Chapeau à ces citoyens conscients qui s'impliquent pour le mieux-être de tous

L'ACTION CITOYENNE A FAIT RECULER DES MINIÈRES

Nous l'avons échappé belle! Du moins jusqu'à maintenant! Par nous, j'entends la population du nord de la Petite-Nation : Chénéville, Lac-Simon, Ripon, Montpellier et Duhamel.

En effet, ce joli coin de pays et ses paysages bucoliques auraient pu être sérieusement ravagés. Pourquoi ? À cause de gisements de graphite. Des compagnies minières dont *Atocha*, avaient « claimé » plusieurs terrains dans ces municipalités. C'est plus économique d'exploiter un minerai à ciel ouvert, comme c'est le cas à Malartic avec Osisko, que par des galeries souterraines.

Imaginons le gruyère que pourrait devenir notre Petite-Nation... avec des trous ici et là, des camions bruyants circulant un peu partout, tous ces bruits venant troubler la paix de nos jardins. Nous l'avons échappé belle, au moins pour le moment! En quel honneur ? À cause du travail acharné de plusieurs bénévoles, de la mobilisation des citoyens, et de l'appui éclairé de plusieurs élus municipaux. Résultat! Face à cette solidarité, certaines compagnies ont choisi d'aller voir ailleurs. Voilà que ce que peut réaliser l'action citoyenne par des gens informés.

Il ne faut pas tenir pour acquis que tout est réglé une fois pour toutes. La vigilance est plus que jamais de mise, car nous venons d'apprendre que d'autres compagnies rôdent dans les alentours. Le goût alléchant du profit est un puissant addictif... Nous devons rester en alerte et prêts à agir si nous tenons à protéger ce joyau naturel qu'est la Petite-Nation.

Françoise Breault, trésorière

LE PLAN D'URBANISME À LA PHASE DE L'APPLICATION

Le nouveau plan d'urbanisme a été adopté par notre municipalité en octobre 2012. En février, la municipalité de Lac-Simon a fait parvenir à tous les propriétaires un résumé de ce plan :

- a) le développement urbain, particulièrement le développement résidentiel, doit être réalisé de manière intégrée avec les composantes territoriales, sociales, environnementales;
- b) assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels du territoire;
- c) préserver et bonifier le caractère champêtre et de villégiature distinctive des milieux de vie de la municipalité;
- d) favoriser un développement intégré des équipements récréotouristiques et de loisirs;
- e) Favoriser le développement agricole et assurer la mise en valeur et la pérennité de la forêt privée.

L'Association des propriétaires du lac Simon veut s'assurer que tous ces beaux souhaits, ces nouveaux règlements d'urbanisme et d'environnement soient bien appliqués. Déjà, nous avons présenté à la MRC de Papineau, un court mémoire (voir www.apls.ca) sur nos inquiétudes concernant l'application de ce beau plan. Entre autres, nous leur avons apporté notre point de vue constructif et élaborant sur les règles suivantes qui sont peu ou mal appliquées :

- a) la protection des milieux sensibles, des milieux humides, de la biodiversité et des boisés;
- b) la gestion et la protection de la ressource EAU;
- c) les quais, les débarcadères, l'accès à l'eau et la circulation des bateaux sur les lacs;
- d) le traitement des eaux usées résidentielles, commerciales de même que celles des bateaux des plaisanciers;
- e) l'imperméabilisation des sols, la gestion du ruissellement des eaux de pluie;
- f) la construction, l'aménagement des terrains et les travaux publics.

Andrée Cardinal, secrétaire

EXERCEZ VOTRE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS 2013

Le dimanche 3 novembre prochain auront lieu les élections dans l'ensemble des municipalités du Québec. Ce sera, pour vous, l'occasion de choisir les conseillers et le maire qui géreront en votre nom la municipalité de Lac-Simon. Et ce pour un mandat de quatre ans. Ils adopteront des lois et règlements qui affecteront votre qualité de vie et vos investissements en tant que propriétaires. Que ce soit comme résidents permanents ou villégiateurs, les décisions prises pendant ce mandat auront des effets à court et long terme sur le genre de milieu de vie que deviendra notre municipalité. Nous vous invitons donc au cours de l'été à vous informer sur les objectifs poursuivis par les différentes personnes qui brigueront les suffrages. Nous vous soulignons dès maintenant l'importance de prévoir exercer votre droit de vote en novembre prochain.

Comme par le passé, nous vous tiendrons informé des dates importantes pour exercer votre droit démocratique. L'APLS ayant pour mission la protection de la qualité de l'eau des plans d'eau de la municipalité et la qualité de vie de l'ensemble des résidents, c'est en ce sens que nous analyserons les différentes plates-formes et engagements des candidats en présence. Sur ce, nous vous souhaitons un été des plus agréables au lac Simon.

Pierre Cadieu, vice-président aux communications

Vous êtes tous convoqués à l'Assemblée générale de l'APLS le dimanche 30 juin 2013 à 10 h 30 au Centre des sports et des loisirs de Chénéville, 73 rue Hôtel-de-Ville (2e étage) à Chénéville. VENEZ VOUS INFORMER, VOUS FAIRE ENTENDRE ET VOUS IMPLIQUER!

Votre conseil d'administration 2012-2013 : Françoise Breault, Pierre Cadieu, Andrée Cardinal, Chantal Crête, André Daigneault, Odette Hébert, Alain Hogue, Guy Leclair, Daniel Perrier, Ivars Sayfy

MOBILISATION POUR LA SAUVEGARDE DU DOMAINE DES PÈRES

Le domaine des Pères Sainte-Croix à Lac-Simon constitue un site unique offrant un cadre paysager impressionnant. Ce site d'une superficie de 48 acres dont la plupart ont été conservés à l'état naturel présente des caractéristiques remarquables tant au niveau de son patrimoine bâti qu'au niveau de son patrimoine naturel.

L'avenir de la région passe par la sauvegarde du patrimoine

Au niveau de son patrimoine bâti, le site comporte deux bâtiments ancestraux datant des années 1930, un sentier pédestre menant aux 14 stations du chemin de croix dont un majestueux calvaire, 2 croix de chemin, une vingtaine de petits pavillons de retraite de même qu'un cimetière privé. Les bâtiments du site se démarquent par leur architecture originale de style 'Paquebot'. Ils sont l'œuvre de l'architecte Lucien Parent (1909-1982), architecte de renommée figurant dans la liste des architectes les plus influents du patrimoine bâti de Montréal et étant reconnue, entre autres, pour sa participation à la réalisation de l'Oratoire Saint-Joseph. La galerie du bâtiment principal, telle la proue d'un navire, s'avance sur le lac tandis que la tour chapelle coiffée d'un clocher et d'une croix rappelle la vigie. La terrasse, quant à elle, se présente comme étant le pont du navire.

Au niveau de son patrimoine naturel, le domaine des Pères représente un des rares, et probablement l'un des derniers grands espaces naturels et non aménagés aux abords du lac Simon. Le site repose sur un sol Demers (Dr), un sol très rare pour la région. Le site possède aussi un imposant périmètre de bande riveraine et un épais couvert forestier qui sont encore à l'état sauvage. De par sa crête rocheuse qui surplombe le lac, il offre un cadre paysager particulièrement impressionnant. Une forêt composée d'arbres matures laisse progressivement place à un grand milieu humide cartographié, selon les critères du MDDEFP, comme ayant une valeur écologique élevée selon le rapport du Groupe Hémisphères en 2010. Cette prairie humide occupe 30 des 48 acres du domaine. Ajoutons à cela, sa proximité avec la plus vaste zone de confinement du cerf de Virginie sur le territoire de Lac-Simon et la présence potentielle d'espèces fauniques et floristiques à statut vulnérable ou menacé.

Une valeur patrimoniale supérieure

En 2010, dans le cadre de l'inventaire du patrimoine bâti de l'Outaouais réalisé sous l'égide de la Conférence régionale des Élus de l'Outaouais (CRÉO) et du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le domaine des Pères a été évalué comme ayant une valeur patrimoniale supérieure. Le rapport fait état des éléments suivants : " valeur patrimoniale supérieure : excellent état d'intégrité architecturale, excellent état de conservation, intérêt historique, intérêt architectural (chapelle, galerie en forme de proue de navire = éléments exceptionnels), grande valeur symbolique et identitaire ". Le domaine sera donc inscrit au *Registre du patrimoine culturel du Québec* (RPCQ) et la MRC de Papineau, dans sa Politique culturelle déposée en novembre 2010, recommandera à la municipalité de Lac-Simon d'adopter un règlement de citation afin que le site du domaine des Pères soit protégé sous la *Loi du patrimoine culturel* du Québec.

Projet de développement immobilier versus un complexe communautaire multifonctionnel

Au printemps 2012, une rumeur persistante circule à l'effet que le domaine serait prochainement mis en vente et qu'un concept d'aménagement développé par la société-conseil A.V.D. inc. avait été présenté à la municipalité de Lac-Simon. Ce projet ne tient pas compte de l'immense valeur patrimoniale du site. Les bâtiments seraient vraisemblablement démolis pour faire place à un ensemble hôtelier et le terrain serait subdivisé en plusieurs lots pour la construction de nombreuses habitations tant du côté riverain, en première ligne, que dans la partie prairie, même s'il est cartographié comme étant un milieu humide à haute valeur écologique.

C'est dans cet esprit de sauvegarde du domaine, tant au niveau de sa valeur patrimoniale, qu'au niveau de sa grande valeur naturelle, qu'un groupe de citoyens s'est mobilisé pour le faire protéger. Un citoyen du groupe a même trouvé les fonds nécessaires pour présenter à la Congrégation Sainte-Croix, une offre d'achat, au prix demandé et ainsi permettre au groupe de mettre de l'avant un projet de mise en valeur du domaine par l'aménagement d'un complexe communautaire multifonctionnel. La mission du projet est d'assurer la protection et la valorisation de l'ensemble du domaine des Pères dans le respect de son patrimoine bâti et la conservation de son milieu naturel par la mise en place d'activités écotouristiques, culturelles, spirituelles, éducatives, sportives, sociales et scientifiques au bénéfice des citoyens du lac Simon ainsi que de toute la population de la MRC Papineau et des villégiateurs de la région.

En septembre 2012, une pétition a été mise en ligne (<http://www.gopetition.com/petitions/sauvons-le-patrimoine-du-domaine-des-p%C3%A8res-sainte-croi.html>), des articles ont été publiés dans les journaux locaux, des entrevues ont été réalisées sur la chaîne de Radio-Canada. Grâce à la mobilisation citoyenne de la région, à l'appui soutenu de l'APLS et des grands défenseurs du patrimoine de partout à travers la province, la mission de sauvegarde du patrimoine du domaine des Pères a finalement porté ses fruits. Plus de 2050 personnes ont déjà signé la pétition pour inciter la municipalité de Lac-Simon à adopter un règlement de patrimoine conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (chap. IV, section III). Nos élus ont répondu à l'appel et c'est ainsi que le 11 janvier 2013, la municipalité de Lac-Simon a déposé et adopté le règlement 450-2012 visant à 'citer' à titre de 'site patrimonial' tout le périmètre du terrain du domaine des Pères Sainte-Croix.

Le domaine des Pères est toujours en péril

Malgré l'adoption d'un tel règlement, le domaine des Pères est toujours en péril. Avec la mise en vente prochaine du site, le terrain est dans la mire de promoteurs immobiliers qui veulent lotir par morcellement et revendre à des propriétaires privés. La préservation de son patrimoine bâti et naturel est donc loin d'être assurée. Aucun cadre normatif n'a encore été entériné par Lac-Simon et puisque le règlement de patrimoine stipule que c'est au Conseil municipal que revient la décision de déterminer ce qui sera et ne sera pas permis de faire, la pérennité du domaine comme des bâtiments demeure plus qu'incertaine. Il suffirait, par exemple, qu'un promoteur obtienne l'autorisation du Conseil pour que le terrain soit morcelé en autant de lots que ne le permet la réglementation de lotissement de Lac-Simon. Voué au développement immobilier et subdivisé en plusieurs propriétés privées, le site perdrait tout son attrait patrimonial tant sur le plan de ses valeurs naturelles et écologiques que sur le plan de ses valeurs paysagères, historiques, culturelles, archéologiques et esthétiques. Son héritage patrimonial construit et naturel en serait à tout jamais perdu!

De par sa localisation primée aux abords du lac Simon et sa grande superficie, il est évident que le domaine possède un potentiel de développement et une valeur commerciale intéressante, mais ne serait-il pas opportun de s'arrêter quelques instants pour réfléchir aux impacts négatifs d'un tel type de développement sur un site aussi unique et aussi exceptionnel ? Une fois que le site sera vendu et morcelé, il sera trop tard!

Par les impératifs de conservation de son patrimoine construit et naturel, le domaine des Pères doit être perçu comme un 'milieu sensible' qui fait partie des secteurs d'intérêts patrimoniaux historique, culturel, archéologique, esthétique et écologique de la région. Chaque élément du site a son histoire, sa valeur, son intérêt qu'il convient de protéger et de faire connaître, mais aussi, et surtout, qu'il importe de valoriser pour que le domaine des Pères puisse, un jour, rayonner sur les plans municipal, régional et national. Pour des raisons historique, écologique, économique, touristique et identitaire, voire emblématique, le domaine des Pères mérite d'être préservé et mis en valeur au bénéfice de toute la collectivité de la MRC de Papineau,

Il est donc impératif de militer d'abord en signant la pétition, puis en vous joignant à nous pour que le site du domaine des Pères puisse être préservé et conservé dans son intégralité. C'est une requête d'intérêt public dans une perspective de développement durable. Il est primordial que ce site patrimonial avec sa beauté architecturale et paysagère tout autant que ses richesses naturelles qu'il offre présentement soit conservé pour les générations actuelles et futures.

Chantal Crête, administratrice

L'ÎLE DU CANARD-BLANC, UN HABITAT NATUREL DÉSIGNÉ PATRIMONIAL

Si on était allé de l'avant avec le développement domiciliaire intensif de la partie sud de l'île, nous aurions assisté à la disparition progressive de son patrimoine naturel. Heureusement pour nous, M. Fillion a compris que l'environnement naturel et faunique de l'île constituait une richesse qu'il importait de protéger et de conserver pour les générations futures. Après deux années d'exploration des différents moyens pour parvenir à préserver le patrimoine de l'endroit, le projet de Fondation de conservation de l'île du Canard-Blanc a finalement pu voir le jour en juillet 2012. L'APLS salue cette initiative, depuis des années nous avons poursuivi des démarches en ce sens.

La Fondation a également comme objectif de promouvoir le tourisme culturel, les sites d'intérêts, la créativité artistique, l'agriculture biologique et les activités récréatives en milieux naturels. De plus, elle prévoit des sentiers pédestres qui y seront construits. Également, elle informera au sujet de la faune locale et de l'histoire de la région de la Petite-Nation par le centre/musée à y être créé. Ce projet vise à protéger l'île du Canard-Blanc par l'achat et le transfert des titres de propriété privée d'environ 210 000m² à la Fondation de conservation de l'île du Canard-Blanc. Vous pouvez y contribuer en achetant un billet au coût de 25 \$ ou en faisant un don à la fondation. Pour chaque billet vendu, l'organisme s'engage à protéger un mètre carré de terrain sur l'île et votre nom est inscrit au tirage d'un prix de 125,000 \$ qui aura lieu le 14 février 2014. Les billets peuvent être achetés localement ou en ligne, de façon sécurisée, en consultant le site www.ilecanardblanc.com

LA MULETTE

La mulette est une moule d'eau douce présente au lac Simon. Il y a plus de 300 espèces de mulettes en Amérique du Nord, certaines vivent plus de 100 ans !! Les mulettes filtrent jusqu'à un litre d'eau par heure d'où leur importance dans notre lac qu'elles nettoient.

Elles sont comestibles, mais attention, seulement dans un environnement non pollué, car en filtrant elles emmagasinent les toxines, le plomb, le mercure, les BPC. Comme elles vivent longtemps, elles deviennent impropres à la consommation humaine. Toutefois, même dans les meilleures conditions, elles sont coriaces. Dans le passé, elles ont rendu bien des services aux Amérindiens : bijoux, outils de toutes sortes et elles leur ont permis de traverser les périodes de disette.

Odette Hébert, administratrice

Association des propriétaires du Lac Simon

C.P. 3571 Chénéville (QC) J0V 1E0

www.apls.ca